

loterie nationale

TIRAGE LE 15 NOVEMBRE 1989



20^F

91^e TRANCHE 1989

055247
ZO CO CA DX QU SE



1/10^e Condorcet N° **7**

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION

CODE ÉMETTEUR
3 05 9091 47 00 0055247

TRANCHE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION 91^e TR. 1989

Ce dixième est au porteur. En aucun cas, pour ou vis-à-vis de lui, il ne pourra être accepté d'opposition au paiement des lots qui sont payables au siège de l'émission, ainsi qu'en vertu de la loi des 11-15-1980.

<p>11 : URF LES COURSES CROISSANT 20 rue d'Alger, 75001 PARIS Tél. : 47.41.51.66</p>	<p>08 : ÉMISSIONS DENIER 24 rue Bonaparte, 42002 REIMS Tél. : 77.71.30.08</p>
<p>02 : CHASSE DE LA BOISSE, 2 place du Général de Gaulle, 13221 MARSEILLE Cedex 1 Tél. : 97.94.70.13</p>	<p>08 : FÉDÉRATION MAZINOT, 34 bis boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS Tél. : 43.94.70.62</p>
<p>03 : COMPAZI, 178 boulevard Lakanal, 13006 MARSEILLE Tél. : 91.47.42.92</p>	<p>09 : MUTUELLE DU PAYSAN, 5 rue d'Alsace, 75002 PARIS Tél. : 47.42.08.00</p>
<p>04 : COOPÉRATION DES DÉPARTS DE TABAC DE FRANCE, 12 rue Laugier, 75017 PARIS Tél. : 48.22.91.09</p>	<p>01 : COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉMISSION, 17 rue Denis, 75008 PARIS Tél. : 40.03.07.84</p>

En aucun cas, le paiement d'un lot ne peut donner lieu à recours ou démission d'aucune sorte au profit d'émetteurs, de courtiers ou de vendeurs de billets ou de déviateurs de billets de la Loterie Nationale (Arrêté du 15-11-1980 - Article 1). Les dixièmes gagnants sont remboursés au paiement dans le délai d'un an à dater du jour du tirage sans intérêt et ne peuvent donner droit à aucun paiement (loi du 19-6-1944 - Article 1^{er}).

Ce dixième est émis sous l'entière responsabilité de l'Émetteur dont le code figure au recto.